



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/10/11

Reçu en Préfecture le : 03/11/11  
CERTIFIÉ EXACT.

**Séance du lundi 24 octobre 2011**  
**D-2011/577**

***Aujourd'hui 24 octobre 2011, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

(sauf de 18h58 à 19h17 Madame FAYET)

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIQUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Paola PLANTIER, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,  
*Madame Alexandra SIARRI (présente à partir de 17h40)*

**Excusés :**

Monsieur Hugues MARTIN, Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Chantal BOURRAGUE, Madame Ana marie TORRES, Madame Sylvie CAZES, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT

**Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la  
Délinquance. Programme d'actions de prévention de la  
délinquance 2ème semestre 2011. Autorisation. Signature.**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance poursuit la déclinaison de sa stratégie territoriale de prévention, de tranquillité publique et d'aide aux victimes pour la période 2010-2012.

Cela se traduit par des actions recentrées autour d'axes prioritaires qui privilégient les projets directement en contact avec les publics les plus en difficultés.

C'est à ce titre que je vous propose de valider la mise en œuvre des projets suivants pour lesquels la Ville de Bordeaux est sollicitée financièrement :

**Axe 1) Améliorer la tranquillité publique dans les quartiers**

**- Prévenir l'errance dans les quartiers**

Prévention par le sport

L'association APIS développe sur le quartier du Lac lors des vacances scolaires une programmation s'articulant autour de la pratique sportive « en pied d'immeuble ». Ces activités supports favorisent la participation d'un public jeune ne fréquentant pas toujours les autres structures socio éducatives du quartier.

**- Prévenir la violence**

Prévention par le jeu

Le CLSPD a initié une action de prévention de la violence dans certaines écoles élémentaires qui en avaient fait la demande. Ainsi, la ludothèque Interlude forme les agents municipaux volontaires à l'encadrement de jeux de cours et de société et met à disposition des jeux renouvelés tous les mois dans 13 écoles élémentaires de la ville.

### Prévention de la violence à l'école Saint Michel

Suite à des phénomènes de violence au sein de l'école, un projet global a été mis en œuvre depuis 3 ans autour des règles de vie commune à l'école. L'Association pour la Médiation Interculturelle accueille lors de permanences psychologiques les parents, les enseignants et les élèves afin de favoriser l'écoute et l'expression des difficultés liées à cette violence.

#### **- Prévenir les violences de genre**

##### « Cet autre que moi »

Le collège Edouard Vaillant, après une phase d'expérimentation, souhaite développer l'action de prévention du sexisme et des violences entre filles et garçons débutée l'an passé. Le Mouvement Le Cri proposera donc des séances d'animation auprès de toutes les classes de 4<sup>ème</sup>.

##### Formation d'animateurs relais

Devant l'engouement suscité auprès des établissements scolaires par le support de prévention « Cet autre que moi » il est apparu pertinent de former davantage d'animateurs issus des centres sociaux et d'animation ainsi que du monde éducatif. Ceci permettra de toucher davantage d'établissements et donc de jeunes dans l'année. Le mouvement Le Cri, initiateur de cette action, assurera cette formation.

#### **- Accès au droit et citoyenneté**

##### Expositions MJD

L'une des missions de la Maison de la Justice et du Droit est de favoriser l'accès au droit en direction du jeune public. A cet effet elle anime des expositions interactives dans les établissements scolaires. Les deux expositions couvrent respectivement les tranches d'âge de 9-13 ans et 13 -18 ans. Les changements dans la législation rendent ces expositions obsolètes, ainsi qu'une difficulté physique de manipulation liée à leur poids et à leur encombrement. L'association Infodroits est donc chargée au nom de la MJD de procéder à leur remplacement qui sera co financé par la Préfecture, le Centre Départemental d'Accès au Droit et la ville de Bordeaux.

## **Axe2) Améliorer la gestion de la vie nocturne festive**

#### **- Prévention des addictions**

##### Festiv'attitude

Le constat de l'alcoolisation excessive des jeunes à Bordeaux amène le CLSPD à poursuivre ses actions de sensibilisation. C'est pourquoi des actions de prévention ont lieu de façon régulière dans divers espaces, dont le centre commercial Mériadeck avec le partenariat d'Auchan. Elles portent sur les risques liés à ces pratiques de consommation mais également sur les produits stupéfiants et les risques VIH. L'association Fenêtre sur clown, comme son nom l'indique, utilise la pratique du clown dans une démarche de prévention et de théâtre social.

##### Concerts de l'Association de Défense des Musiques Alternatives en Aquitaine (ADMAA)

La consommation excessive des jeunes se passe essentiellement sur l'espace public avec son cortège de nuisances diverses. Aussi dans le cadre du concept « Festiv'attitude » l'idée d'occuper ces espaces par des offres culturelles alternatives à la seule consommation semble pertinente. Ces manifestations intègrent des actions de prévention menées par les intervenants spécialisés. L'ADMAA propose donc des concerts dans ce cadre avec notre concours sur le parc des sports de St Michel ou sur les berges face aux Quinconces.

#### Prévention en milieu scolaire

Le Comité d'Etude et d'information sur les Drogues a été sollicité par le Lycée Condorcet pour des interventions préventives sur les addictions. Ce secteur est éminemment sensible et l'équipe éducative très réactive face à cette problématique qu'elle inscrit régulièrement dans son projet d'établissement.

#### Séjour de rupture

Le CEID souhaite accompagner des personnes séropositives et toxicomanes dans un séjour à visée humanitaire au Sénégal. La perspective thérapeutique est de leur permettre de s'investir positivement au service d'autrui et ainsi reprendre confiance en leur capacité à agir sur leur vie.

#### **Axe4) Aide aux victimes**

##### Prévention des vols par ruse

Le CLSPD poursuit cette action destinée à prévenir les délits qui sont commis par de faux policiers, agents techniques EDF, mairie, avocats, etc..au détriment des personnes âgées. Ce type d'atteintes a beaucoup diminué depuis que ces scénettes interactives de sensibilisation ont pu se répéter dans les clubs seniors. Tous n'ont pas été touchés, il s'agit donc de finir le tour de la ville grâce à l'implication des comédiens de la compagnie « L'Arbre à bulles » et d'un policier spécialisé sur ce type de délits.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A faire procéder au versement de la somme de 24 000€ répartis comme suit :

- 1 500€ à l'Association de Prévention et d'Insertion par le Sport
- 600€ à l'association Interlude
- 2 500€ à l'Association pour la Médiation Interculturelle
- 3 200€ au mouvement Le Cri, dont 1600€ pour l'action « cet autre que moi » au collège E.Vaillant et 1 600€ pour la formation des animateurs relais
- 6 000€ à l'association Infodroits
- 4 400€ à l'association Fenêtre sur clown
- 905€ à l'Association de Défense des Musiques Alternatives en Aquitaine
- 2 050€ au Comité d'Etude et d'Information sur les Drogues, dont 1500€ pour le séjour de rupture et 550€ pour la prévention au lycée Condorcet
- 2 845€ à la compagnie « L'arbre à Bulles »

- A signer les conventions de partenariat correspondantes

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2011, fonction 522 compte 657.4.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 octobre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Véronique FAYET**

# CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION «                    »

## CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du                    et reçue à la Préfecture de la Gironde le

Et

L'association ..... déclarée à la Préfecture de la Gironde le ....., représentée par ..... Président habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association.

### - EXPOSE -

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux, fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

### - CONSIDERANT -

Que l'association ....., dont les statuts ont été déclarés en Préfecture .....le..., puis modifiés le ..., exerce une activité qui a pour but :

- .....
- .....

## IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

### ARTICLE 1 - Activités et projets de l'association -

L'association s'assigne au cours de l'année 2011 à la poursuite de l'action .....

### ARTICLE 2 - Mise à disposition des moyens -

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les

conditions figurant à l'article 3 :

⇒ Une subvention de ..... € pour l'année 2011.

### **ARTICLE 3 - Conditions d'utilisation de l'aide -**

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

⇒ La subvention sera utilisée pour l'action citée article 1.

### **ARTICLE 4 - Mode de règlement -**

La subvention de la Ville de Bordeaux s'élève à ..... €.

Elle sera versée et créditée au compte de l'association n°.....établissement ....., après signature de la convention;

### **ARTICLE 5 - Conditions Générales -**

L'association s'engage :

1. A pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes ;
2. A déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux ;
3. A déclarer sous trois mois à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration ;
4. A ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature ;
5. A adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général ;
6. A restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées ;

### **ARTICLE 6 - Conditions de Renouvellement-**

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

### **ARTICLE 7 - Conditions de Résiliation-**

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'octroi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

### **ARTICLE 8 - Contrôle de la Ville sur l'association-**

Conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

⇒ une copie certifiée de son budget,

↳ une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27.03.1993 et du 01.03.1984),  
↳ tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

**ARTICLE 9 - Droits de timbre et d'enregistrement -**

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

**ARTICLE 10 - Election de domicile -**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

↳ Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville  
Par l'association .....

Fait à Bordeaux, en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association

Pour le Maire

Le Président

Véronique FAYET  
Adjointe au Maire